

Burundi : L'OLUCOME s'insurge contre les avantages accordés au président sortant

@rib News, 27/01/2020 COMMUNIQUE DE PRESSE N° 4 /OLUCOME/ 01 /2020 PORTANT SUR LES AVANTAGES EXAGERES ATTRIBUES AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI A LA FIN DE SON MANDAT « Les biens publics sont sacrés et inviolables. Chacun est tenu de les respecter scrupuleusement et de les protéger. Chaque burundais a le devoir de défendre le patrimoine de la nation. Tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, de détournement, de dilapidation ou tout autre acte qui porte atteinte au bien public est réprimé dans les conditions prévues par la loi. » Article 69 de la Constitution burundaise.

1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) a suivi la semaine passée avec un grand intérêt la révision et l'adoption par l'Assemblée Nationale burundaise du projet de modification de la loi n° 1/20 du 9 décembre 2004 accordant des avantages normés au Président de la République sortant probablement actuellement Pierre Nkurunziza. Lire l'intégralité du Communiqué